

Anvers, le 30 juillet 2019, 7:30 CET

Gimv sort du capital de Legallais, le spécialiste de la distribution de solutions pour les professionnels du bâtiment en France.

Gimv a annoncé ce jour sa sortie du capital de Legallais, dont il détient une participation minoritaire depuis février 2016. Fondé en 1889, Legallais est l'un des acteurs indépendants incontournables du marché français de la distribution de quincaillerie et produits pour le marché du second-œuvre, à destination des professionnels du bâtiment.

Depuis sa création, Legallais (www.legallais.com) s'est imposé comme le fournisseur « one-stop-shop » de référence pour les produits de construction générale et les travaux de finition de logements et propose aujourd'hui à ses 40 000 clients professionnels l'offre la plus large du marché avec plus de 50 000 produits.

Le succès de Legallais repose notamment sur son approche marketing, sa logistique de pointe et sa distribution multicanale très performante, combinant digital (site Internet), proximité (points de vente en propre, force de vente terrain et téléconseillers) et services.

Comptant plus de 1 000 collaborateurs, le Groupe réalisait, à fin 2018, un chiffre d'affaires consolidé d'environ 300 millions d'euros.

Depuis plus de trente ans, Legallais affiche une forte croissance de 10% par an, reflet de son excellence opérationnelle, de l'efficacité de son business model tridimensionnel (multicanal / multi-produits / multi-clients) et de la force de sa marque employeur (16^e au Palmarès Great Place to Work 2018 pour sa première participation, 8^e au Palmarès des meilleurs employeurs de France dans son secteur d'activité).

En 2016, Gimv a acquis une participation minoritaire dans Legallais, aux côtés des familles fondatrices, du CEO et Président Philippe Casenave-Péré, des principaux cadres et de NCI gestion. Cet investissement a été notamment motivé par les perspectives de progression de ses parts de marché en France, ainsi que par la pénétration croissante du e-commerce dans le mix de ses ventes.

Au cours des trois dernières années, la société a confirmé son dynamisme en maintenant 10% de croissance par an, portée par un développement soutenu de ses canaux de distribution et gammes de produits, notamment grâce à :

- son site Internet performant, modernisé en 2019, qui n'a cessé de croître et représente aujourd'hui de très loin le premier vecteur de commandes clients ;
- la consolidation du maillage de points de vente avec plus de 10 ouvertures ou acquisitions sur la période – soit un réseau actuel de 23 points de vente sur l'ensemble du territoire – ;
- l'enrichissement de son offre avec le développement de gammes de produits stratégiques complémentaires (électricité, plomberie, équipements de protection individuelle...) au travers de

marques fournisseurs partenaires mais aussi de sa marque propre. Avec une sélection élargie à plus de 3 000 produits dans chaque univers, cette dernière représente aujourd'hui une part croissante des ventes.

Philippe Casenave-Péré, Président de Legallais, déclare : *« Nous sommes heureux d'avoir été accompagnés par Gimv au cours des 3 dernières années. Grâce à leur soutien constant, leur expertise sectorielle et leur « savoir-être » dans l'accompagnement de PME familiales, nous avons pu poursuivre notre stratégie de croissance, renforcer notre leadership sur le marché et accroître notre rentabilité. »*

Eric de Montgolfier, Head Gimv France ajoute : *« Legallais est un modèle d'investissement de croissance qui illustre parfaitement la stratégie de notre plateforme Connected Consumer. Dans un contexte concurrentiel accru - marqué par l'arrivée de nouveaux entrants comme Amazon -, les équipes ont su avec détermination consolider leur position de leader et développer les clés pour se différencier et répondre aux enjeux actuels du multicanal : force commerciale performante, intégration complète des canaux, carte de la proximité et du conseil, exécution sans faille, prix adapté... Notre équipe est fière d'avoir pu contribuer à cette phase de croissance de l'entreprise et nous tenons à remercier l'équipe de management pour leur précieuse collaboration. »*

Au terme de la transaction, les actionnaires familiaux, le management et les salariés détiennent 100% du capital de Legallais. Leur implication à long terme garantit la continuité de l'entreprise et lui permettra de poursuivre sa stratégie de croissance.

Cette opération a un impact limité sur l'actif net réévalué de Gimv au 31 mars 2019 et a généré un retour sur investissement supérieur à son objectif de rendement à long terme.

À PROPOS DE GIMV

Gimv est une société d'investissement européenne cotée sur Euronext Bruxelles et qui compte près de 40 ans d'expérience dans le private equity. L'entreprise gère actuellement 1,1 milliard d'euros dans une cinquantaine de participations qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires de plus de 2,75 milliards d'euros et emploient plus de 14 000 personnes.

Dans le cadre de plateformes d'investissement bien précises, Gimv identifie les sociétés entrepreneuriales et innovantes qui présentent un fort potentiel de croissance et les soutient pour devenir des leaders sur leurs marchés. Les quatre plateformes d'investissement sont : Connected Consumer, Health & Care, Smart Industries et Sustainable Cities. Chacune d'elles travaille avec une équipe spécialisée et expérimentée sur les marchés domestiques de Gimv (Benelux, France et DACH), soutenue par un important réseau international d'experts.

Vous trouverez plus d'informations sur Gimv sur www.gimv.com.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

Gimv

Eric de Montgolfier, Head Gimv France

Eric.deMontgolfier@gimv.com

Marion Felix / Emmanuelle Fourier-Martin, CICOMMUNICATION

cicom@cicommunication.com

Tel: +33 1 47 23 90 48

Deal List

Acquéreur : Financière du Grand Comptoir (Philippe Casenave-Péré, Philippe Nantermoz, Guillaume Leroy)

Cédants : Gimv (Eric De Montgolfier, Clémence Robles), NCI (Anne-Cécile Guitton)

Acquéreur Conseil Financement : Invest Corporate Finance (Marc O'Neill, Rémi Pollet)

Acquéreur Avocat : Houdan Legrand Retif (Samuel Retif, Pauline Guilbault)

Dette : CIC Nord-Ouest (Nicolas Armengaud) et Caisse Régionale Crédit Agricole (Pierre-Loïc Revol)

Dette Avocat : Agilys (Frédéricque Milotic)